

# La semaine de quatre jours maintenue à l'école

Le conseil municipal s'est réuni mardi sous la présidence d'Élisabeth Holler, la maire, pour débattre entre autres de l'école et des zones d'accélération des énergies renouvelables.

## Rythmes scolaires

Le conseil municipal a choisi de rester sur la semaine de 4 jours, au lieu de passer à 4,5 jours, sachant que l'équipe enseignante et les parents d'élèves précédemment consultés souhaitent rester à 4 jours.

D'autre part, Élisabeth Holler a proposé de signer une convention avec le centre de gestion afin qu'il se charge, si nécessaire, de recruter du personnel en cas d'absence d'un agent. La maire a confirmé la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine : « **L'école va passer de 207 enfants à 193, ce qui justifie la fermeture, sans surcharger les effectifs par classe.** »

Le conseil a aussi décidé de reconduire la prime de pouvoir d'achat pour les agents communaux, 11 personnes (majoritairement travaillant à l'école) sont concernées pour une prime de 300 € à 800 € selon des critères définis précisément, l'enveloppe se monte à 6 161 €. Cette prime sera versée en juin.

## Proposition de modification du Plan local d'urbanisme

Il s'agit d'examiner la possibilité de passer une parcelle agricole en zone à urbaniser. Élisabeth Holler a rappelé l'engagement de l'équipe municipale à ne pas consommer les terres agricoles. « **Je ne vois pas l'intérêt de cette modification, on a été vertueux depuis le début, les agriculteurs ont compris notre démarche même si ça n'a pas été toujours simple** », ajoutant qu'elle voterait contre la proposition. Stéphane Daufresne, adjoint, a défendu le pour, en argumentant : « **On n'a pas de réserve foncière utilisable pour l'avenir, d'autant que jusqu'ici on n'a pas abusé des terres agricoles.** » Avec seulement 6 voix pour, la proposition de modification a été rejetée par le conseil.

## Citoyens d'honneur pour le 80<sup>e</sup> D-Day

La commune a souhaité élever deux personnes au rang de citoyen d'honneur pour leur engagement indéfectible lors des commémorations du Débarquement. « **Il s'agit de David Robinson et Armor Harris, les deux fils de deux vétérans connus des habitants, cela fait 22 ans qu'ils font le déplacement tous les ans pour les cérémonies** », a expliqué Éric Gobert, adjoint. Il a rappelé les deux prochains rendez-vous : la veillée le 4 juin, à partir de 21 h 30 et la cérémonie officielle le samedi 8 juin, à partir de 10 h 30, au cimetière britannique.

### Zones pour les énergies renouvelables

Dans le cadre de la loi Aper (accélération de la production d'énergies renouvelables) de 2023, les communes peuvent définir des zones d'accélération où elles souhaitent voir des projets s'implanter. « **On a fait une étude et, en accord avec la Communauté urbaine et le Sdec, on a choisi de privilégier le solaire thermique et photovoltaïque sur toutes les toitures sauf celles en zone bâtiments de France** », a détaillé Christian Langeard, conseiller en charge du dossier. Les autres énergies renouvelables ont été écartées (éolien, biomasse et géothermie).

Pour informer les citoyens et recueillir leur avis, le dossier est consultable en mairie avec un registre pour d'éventuelles remarques jusqu'au 18 juin. Ces zones permettront, entre autres, d'obtenir des procédures simplifiées pour la réalisation de projets.



L'école Hélène-Moulin de Cambes-en-Plaine garde la semaine de quatre jours. Ouest-France